



# Stationnement gratuit : pour qui et comment l'obtenir

Brochure à l'attention des patients et des visiteurs

Les parkings pour patients (*Esplanade* et *Hippocrate*), situés à côté des Cliniques universitaires Saint-Luc, appartiennent à la commune de Woluwe-Saint-Lambert qui en a concédé la gestion à la société Q-Park. En tant que principal usager de ce parking, Saint-Luc n'a accès qu'à un nombre limité et plafonné annuellement de places de parking gratuites pour ses patients.

La demande dépassant largement l'offre disponible, l'insatisfaction est grande auprès des utilisateurs et cela se répercute sur notre personnel d'accueil qui ne dispose d'aucun moyen de satisfaire la demande.

La procédure suivante est par conséquent mise en place afin de faire coïncider davantage le nombre.

## Pour qui ?

Voici les catégories de personnes qui peuvent prétendre au stationnement gratuit sur les parkings publics *Hippocrate* et *Esplanade* :

1. Les patients détenteurs de la carte de stationnement fédérale pour personne handicapée qui bénéficient également de l'intervention majorée (BIM) :  
➔ **Gratuité à chaque visite.**
2. Les patients chroniques en traitement à Saint-Luc plusieurs fois par semaine pour une durée supérieure à un mois à condition qu'il s'agisse d'un traitement remboursé par la mutuelle ou une assurance :  
➔ **Gratuité à partir de la 2<sup>ème</sup> visite hebdomadaire.**
3. Les parents d'un nourrisson ou d'un enfant hospitalisé pour un séjour d'au moins un mois en néonatalogie ou en pédiatrie.  
➔ **Gratuité du lundi au vendredi** (le stationnement en voirie est gratuit le weekend et les jours fériés).
4. Les patients dialysés  
➔ **Gratuité à chaque visite.**

## Vous entrez dans les conditions ci-contre ?

Voici comment procéder :

- **Vous entrez sous la catégorie décrite au point 1 ?**

Présentez votre carte stationnement et votre ticket de parking le jour-même au personnel à l'accueil, dans le hall. Celui-ci vérifiera que vous avez effectivement rendez-vous le jour-même ainsi que votre statut BIM avant de vous remettre votre ticket gratuit.

- **Vous entrez sous les catégories décrites sous les points 2 à 4 ?**

Demandez au médecin qui vous traite à Saint-Luc de compléter le certificat médical prévu.

Déposez ensuite ce certificat complété au secrétariat du Service Social (situé au rez-de-chaussée, à la route 269). Quelques jours plus tard, celui-ci vous remettra une ou plusieurs cartes mensuelles, compte tenu de la durée du traitement, qui vous permettront d'obtenir vos tickets de parking, au cas par cas, auprès du personnel d'accueil dans le hall.

Notez bien ceci :

- Le dispositif décrit ci-dessus ne connaît **aucune exception**
- Merci de ne pas solliciter notre personnel d'accueil si vous n'entrez pas dans les conditions décrites ci-dessus.
- **Aucun duplicata** ne sera remis en cas d'oubli, perte, vol, etc., des tickets gratuits ou de votre carte d'accès.

Nous tenons à rappeler que le tarif horaire pratiqué par Q-park sur ses parkings Esplanade et Hippocrate demeure raisonnable par rapport aux prix pratiqués ailleurs à Bruxelles, y compris à proximité des hôpitaux.

## Envisagez une alternative à la voiture

Si votre état de santé le permet, envisagez d'autres modes de déplacement vers Saint-Luc :

- Station de métro Alma à 8 minutes à pied (ligne 1)
- Arrêt de bus en face de l'entrée de Saint-Luc, côté Hippocrate (ligne 42)
- Arrêt de bus au niveau -3, le long de l'avenue Mounier (ligne 79)
- Taxis à proximité grâce au bouton d'appel disponible à l'accueil

Editeur responsable: Thomas De Nayer / Service de communication

Mise en page : Rudy Lechantre

Illustration : Google Maps

---

**Cliniques universitaires Saint-Luc**

Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles

[saintluc.be](http://saintluc.be)

---

**© Cliniques universitaires Saint-Luc**

Vous souhaitez vous inspirer de cette brochure ?

Merci de nous contacter préalablement.